

ROQ'INFOS

LE MOT DU MAIRE

Chères Roquefortoises,
Chers Roquefortois

Voici entre vos mains le nouveau Roq-Infos qui poursuit sa mue voulant donner à lire l'évolution de notre commune et les problèmes qui la touchent. L'essentiel me paraît être abordé sur la nécessaire modernisation de Roquefort lui permettant de relever le défi d'une cité coquette, moderne et agréable à vivre. S'agissant du confort quotidien de chacun d'entre nous, aucun thème n'est méprisable; il en va du plus prosaïque comme l'assainissement, au plus noble telle la réhabilitation de l'ancien Foyer municipal.

Certes la patience et la tolérance sont absolument vitales pour le succès de ces entreprises, mais ils n'empêchent pas les débats parfois vifs entre élus et l'obligatoire information que nous vous devons.

C'est l'objet même de ce journal.

A ces conditions nous pourrons faire ensemble de Roquefort une commune phare de ce coin des Landes, susceptible de prendre le bon wagon de la croissance avec sa voisine Sarbazan, dans la Communauté de communes du Pays de Roquefort et le tout neuf Pays des Landes de Gascogne. C'est le devoir de chaque élu d'y travailler, c'est le droit de tous de savoir.

Joyeuses fêtes à tous ! L'équipe municipale vous souhaite une bonne et heureuse année 2004 .

Pierre Chanut

SOMMAIRE

PAGE 2

- **Le CMJ:** un premier bilan très encourageant.
- **Enfance et Loisirs:** une nouvelle équipe très motivée.

PAGE 3

- **Europe, Etat, Département, Commune:** Ils ont investi pour vous.

- **Point financier** année 2002

- **La Grande Peyrie**
- **Révision du PLU**

PAGE 4 & 5

- **Le Centre Culturel** de Roquefort, un projet très audacieux.
- **La rénovation de l'Eglise St Marie**

PAGE 6

- **Le projet d'extension d'Aqualande**
- **Eau & assainissement:** Lancement de la 4^è tranche
- **Règlementation sur les forages**

PAGE 7

- **TEOM ou REOM:** L'échapper belle!
- **Urbanisme ABF** De l'importance de s'informer avant de construire.

- **Sens interdits**

PAGE 8

- **Images de chez nous.**



LA FONTAINE DE LA PLACE GAMBETTA



La jolie fontaine qui orne le centre de la place Gambetta est peut être le signe le plus visible des changements positifs qui ont marqué Roquefort en 2003. Mais vous découvrirez dans ce Roq'Infos que bien d'autres réalisations ont été faites et que les projets ne manquent pas.

Roq'infos

1 place du Soleil d'Or - 40120
Roquefort - Tél. 05.58.45.50.46
Editeur responsable
Pierre Chanut

Imprimé sur papier Cyclus Print mat 100% recyclé, Roq'Infos nouvelle formule respecte l'environnement.

UN PREMIER BILAN TRÈS ENCOURAGEANT

C'est en octobre 2002 que fut élu pour un an le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ). Dix-neuf conseillers de 10 à 16 ans composent ce CMJ, véritable initiation et réelle implication à la vie de notre commune. Devant leurs pairs, sous l'autorité du Conseil Municipal, voilà nos jeunes concitoyens fraîchement élus devenus pourvoyeurs d'idées et de projets qu'il faut défendre et en assumer la responsabilité.

Les quatre commissions formées:

- Citoyenneté et solidarité
- Création et Amélioration des Bâtiments Publics
- Culture, Sports et Loisirs
- Sécurité

ont pu travailler régulièrement au rythme des projets et des actions à la grande satisfaction des élus adultes qui les accompagnaient dans leur démarche. Force et conviction furent leurs maîtres mots.

La commission Culture, Sports et Loisirs a ainsi concocté une sortie au

Cirque de Moscou le 8 novembre et une sortie piscine hebdomadaire à Mont-de-Marsan.

La commission Sécurité s'est penchée sur la circulation au chemin de Saint-Martin très utilisé par les piétons et qui sera réservé aux vélos et piétons à l'exception des riverains.

Deux panneaux "*sens interdits sauf riverains*" concrétiseront cette décision.

La commission Création et Amélioration des Bâtiments Publics planche sur la construction d'un skate-park.

La commission Citoyenneté et Solidarité mène deux projets en parallèle. L'un touche à la propreté de notre commune. Il a fait l'objet d'un sondage par nos jeunes enquêtrices auprès des passants et commerçants qui est en cours de dépouillement.

L'autre, en collaboration avec l'UNICEF, aborde la notion de solidarité quotidienne qui a débouché selon la réflexion en cours sur une manifesta-

tion autour de ce thème.

Ce fut une année bien remplie qui a prouvé le courage, la persévérance et l'envie de participer des jeunes roquefortois et roquefortoises. Certains, à l'issue de ces douze mois, ont dernièrement souhaité prendre un recul bien mérité par la qualité du travail fourni; d'autres ont préféré poursuivre les projets entrepris et rempilent pour un an. Tous cependant peuvent prétendre à un grand coup de chapeau.

L'avenir dira si le CMJ de Roquefort peut devenir une institution locale. Le premier Conseil Municipal de Jeunes de Roquefort était composé de: Marion Berthomieu, Charlène Bodin, Julie Boudey, Maxence Cazeaux, Clémentine Chanut, Julien Duberland, Maxime Dupouy, Charline Fradon, Pauline Gohier, Gaele Gourgues, Maïté Jacques, Benjamin Labarbe, Jennifer Laffite, Sarah Lartigue, Christophe Milliot, Lucie Monte, Marion Payen, Floriane Rortais et Lore Sauvatre.

Enfance et Loisirs

UNE ÉQUIPE MOTIVÉE ET AU SERVICE DE TOUS

L'association Enfance et Loisirs gère le centre de loisirs cantonal durant les vacances d'été et les périodes de petites vacances : Toussaint, Février, Pâques.

L'année 2002 fut difficile, les bénévoles - car le Centre de Loisirs ne fonctionne comme toute association qu'avec leur bonne volonté - souhaitent se sentir moins seul, davantage soutenu par les parents et aussi les élus du canton.

En mai 2003, une nouvelle équipe a repris le bureau, dans l'urgence, afin d'assurer l'ouverture durant l'été 2003. Dès leur entrée en fonction, ces mêmes bénévoles ont fixé les limites de leur engagement en souhaitant qu'une réflexion communautaire s'engage.

Le centre a fonctionné du 7 juillet au 14 août à l'école de Sarbazan. 90 enfants de 3 à 12 ans ont été inscrits avec une moyenne/jour de 46 enfants. **Le besoin est vraiment cantonal car sur 90**

enfants seuls 28 % sont domiciliés à Roquefort.

Les vacances de Toussaint ont accueilli les enfants à l'école de Roquefort, avec une fréquentation pouvant dépasser les trente présences par jour. Le prochain



objectif est l'ouverture pour les vacances de février.

L'association fonctionne grâce à l'aide du Conseil Général, aux subventions des communes adhérentes et de la Communauté des Communes, à l'adhésion de familles et au "prix journée" par enfant.

Prix de journée par enfant:

- d'une commune adhérente : 9€
- d'une commune non adhérente : 11€

Et adhésion par famille: 8€

L'association doit assumer :

- les frais de restauration repas de midi et goûters
 - les frais pédagogiques liés aux activités
 - les frais de transport (bus + chauffeur)
 - les salaires animateurs, les frais de ménage (produits + personnel).
- Au-delà de cet énorme travail administratif, les bénévoles de l'Asso ne peuvent que se réjouir du plaisir des enfants; les équipes d'animation, par leur professionnalisme et leur enthousiasme leur offrent des vacances de qualité et c'est là la volonté de tous.

L'Association rêve de vrais murs pour le centre, afin que les enfants soient accueillis dans un véritable cadre de vacances (hors-cadre scolaire) et pour une plus grande souplesse d'ouverture (en particulier l'été).

ILS ONT INVESTI POUR VOUS

Les nouveaux ateliers municipaux

La journée " portes ouvertes " du jeudi 20 novembre 2003 a permis à beaucoup de découvrir les anciens abattoirs du Peyrigué réaménagés. Outre le traitement d'un site à l'abandon, c'est un outil de travail de qualité désormais affecté aux services techniques de la ville de Roquefort. Imaginé depuis 5 ans ce projet a reçu l'aide du Conseil Général des Landes.

Architecte : Guy Escoubet

Surface Utile: 766 m²

Coût total : 178 750 € HT

Aide Conseil Général FEC: 4 082€

Part communale: 208 918 €

La fontaine , la côte de la caserne

L'aménagement du centre bourg devait tout à la fois résoudre un problème esthétique et un souci de sécurité. La fontaine de la place Gambetta et le traitement du trottoir de la côte rendu dangereux par l'existence du drain à ciel ouvert s'inscrivent dans le même programme de restitution d'un cadre de vie embelli et sécurisé : jeux d'eaux, rond point, espace piétonnier. Les partenaires indispensables sont l'Europe, l'Etat , le Conseil Général.

Coût Global: 110 400 € HT

Aide FEOGA Europe: 20 750€

Aide Etat DGE : 10 000€

Aide Conseil Général AP: 17 500€

Part communale : 62 150€

Les arènes

Après 50 ans le bilan de santé des arènes imposait des travaux de mise aux normes et de consolidation en



particulier électrique. Ce fut fait sachant que ce chantier est permanent pour un site aussi sensible recevant du public. Encore une fois Europe et Département ont démontré leur soutien.

Coût total : 45 890 € HT

Aide FEOGA Europe : 13 767€

Aide Conseil Général FEC: 3 668€

Part communale: 28 455€

Le Stade de football

La production d'eau chaude aux vestiaires du stade ne devrait plus mécontenter . La Commune a investi ainsi 16 310 € HT aidée en cela par le Conseil Général à hauteur de 5 692 €.

Le stade de rugby

Le même effort pour la production d'eau chaude y a été fait. La commune est aussi intervenue pour l'agrandissement du club-house.

La Grande Peyrie



La commune a fait l'acquisition du domaine de la Grande Peyrie au cours du deuxième trimestre 2003 enrichissant le patrimoine communal du bâtiment et de 8 hectares de terrain alentour. Nombre de projets d'intérêt social peuvent y trouver le site idéal à l'heure où la réflexion se porte sur l'absence de lieux d'accueil de toutes natures.

Cette acquisition d'un montant de 220 000 € fut réalisée par un emprunt sur 20 ans



Révision

du PLU: Revisions

La révision normale de l'ancien Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit, et nous vous rappelons que toutes les doléances et demandes doivent être adressées à la Mairie de Roquefort, à l'attention de Mme Simone Dupouy, présidente du SIVU du POS Roquefort-Sarbazan,

POINT FINANCIER ANNEE 2002

L'année 2002 a vu une progression des dépenses de fonctionnement (1186 k€) mais cependant moins vite que l'accroissement des recettes (1422 k€) laissant une Capacité Courante de Financement plus importante que les années précédentes (307 k€).

Il faut souligner le poids des frais de personnel, 57% du budget de fonctionnement que vient compenser les aides diverses comme les emplois jeunes et les remboursements d'assurance.

Ces deux dernières années, l'effort d'investissement fut conséquent venant alourdir l'encours de la dette. Celle-ci laisse cependant de bonnes perspectives pour l'avenir: l'allègement sera important et régulier dans les 12 ans à venir et l'encours peut être payé en 5 ans et demi d'épargne.

Tout cela ne doit pas occulter les problèmes à maîtriser: certains postes de dépenses comme le personnel, les télécommunications, les petits frais "anodins" qui gonflent, qui gonflent... et l'application de plus en plus coûteuse des lois. Les recettes nécessitent aussi de délicates articulations entre la pondération dans l'augmentation des impôts et la recherche assidue de partenaires pour les investissements.



QUATRE ANNÉES D'EFFORTS POUR UNE RÉALISATION MAJEURE

Depuis sa fermeture pour cause de vétusté, un dossier de réhabilitation de la salle des fêtes de Roquefort a été ouvert et confié dans un premier temps au CAUE. Ce foyer à l'architecture remarquable, bâti en 1936 par l'architecte Bonnefous, était à l'époque une des salles de spectacle importantes de la région (900 places). La réflexion autour de sa réhabilitation passait par un choix entre salle polyvalente type salle des fêtes ou salle dédiée au spectacle et aux animations culturelles.

C'est la deuxième solution qui a été retenue par le Conseil Municipal, un choix encouragé par les Bâtiments de France, vu l'intérêt de la bâtisse, et par le Conseil Général des Landes en raison de la carence en véritables équipements culturels du nord-est landais.

Le spectacle en chantier

Un premier comité de pilotage a entendu différentes équipes d'architectes avant de retenir le cabinet Loze de Saint-Médard-en-Jalles qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire intégrant notamment un acousticien. Elargi au niveau communautaire et à l'association Ciné Première tout en associant le conseiller



général Jean-Marc Boine, président de la commission des affaires culturelles départementales, le comité de pilotage a préféré l'option d'une volée de gradins fixes descendant depuis le balcon. Le cabinet a ensuite pu travailler plus en profondeur avant de présenter un avant-projet le 9 jan-

vier dernier, puis lancement des dossiers de demandes de subvention et enfin le projet définitif le 25 juin. Le premier marché d'appel d'offres s'étant révélé infructueux, nous en sommes aujourd'hui au deuxième marché d'appel d'offres, l'ouverture des plis étant prévue le 30 janvier 2004. Ce projet communautaire de l'ordre de 800.000 € devrait se concrétiser d'ici la fin 2004. La salle de spectacle pourra alors renouer avec l'activité cinématographique lancée à Roquefort en 1920 et reprise par l'association Ciné Première depuis 1997. L'Emoi Culturel pourra y organiser certains de ses rendez-vous ; musique et théâtre y reprendront leurs marques tandis qu'une programmation municipale (spectacles vivants, conférences) complètera la palette des animations cul-

turelles en Pays de Roquefort.

La future salle

L'entrée se fera par le carrerot Perget. Le bâtiment retrouvera son aspect d'origine avec suppression de la cabine en saillie et démolition du plancher de l'étage de l'ancienne entrée afin de remettre en valeur le bas-relief de 8 m de haut. La salle de spectacle comptera 234 fauteuils – et 6 plans d'accueil pour les handicapés – sur une seule volée accessible par le balcon ou par la salle. Des loges et des communs seront aménagés dans l'ancien déambulatoire. Début des travaux premier semestre 2004 et livraison du Centre Culturel Communautaire

neuf mois plus tard.

Le financement

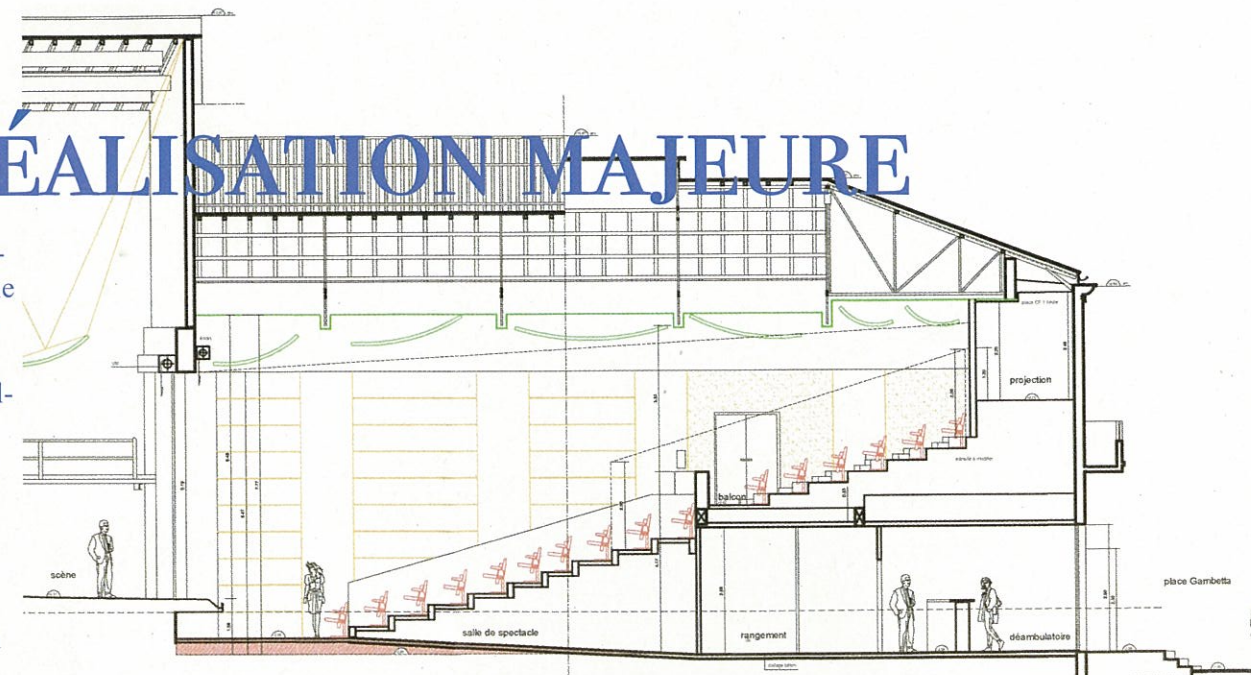
La Communauté de Communes, maître d'ouvrage de l'opération après le vote à l'unanimité du 14 juin 2002, dépose le permis de construire, ouvre une ligne de crédits pour financer l'opération, demande et encaisse les



subventions puis répercute le solde à la Mairie de Roquefort. Le montage financier s'appuie sur des subventions sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat via le ministère de la Culture et le Centre National de la Cinématographie, du Conseil Régional et du Conseil Général. La part communale "espérée" sera de l'ordre de 20 à 30 % des 800 000 € de travaux.

LA FRESQUE

C'est le sculpteur Lucien DANGLADE (1891-1951), ancien élève de l'artiste montois Charles DESPIAU, qui réalisa la fresque du bâtiment appelé alors Foyer Populaire Municipal. Lucien DANGLADE, très actif sur la Côte Basque et à Hossegor, utilisa la tech-



nique du champléage qui favorisait une stylisation linéaire des figures, propice à un art monumental et à une iconographie publique accessible à tous.

Ornant une façade en arrondi, la partie centrale de l'œuvre évoque le passé de Roquefort : un bâtiment industriel surmonté de trois cheminées. De part et d'autre du panneau central sont présentés des thèmes bucoliques vantant les activités champêtres.

La partie gauche présente le *faucheur* (au premier plan) et la *forêt landaise* (à l'arrière plan), tandis que la partie droite évoque les *vendanges* : le *vigneron* dans son chai et, à l'arrière plan, le *vendangeur*.

Quant au nombre "1203" que l'on peut lire au centre du bas-relief, il n'existe pas d'explication, mais peut être est-ce une référence à la superficie de la commune.

CURE DE RAJEUNISSEMENT POUR L'ÉGLISE ST. MARIE

L'ensemble architectural de l'église Sainte Marie et de la Chapelle Saint Joseph de Roquefort n'a pas bénéficié de travaux de fond depuis 1905. Telle est la conclusion de l'étude menée par les Monuments Historiques et la Commune en 2002, et rendue le 11 février dernier par le Conservateur Régional.

Ce document que nous résumerons lors d'une prochaine parution, montre que l'église fut toujours consolidée au fil des siècles pour pallier les aléas du terrain et du bâti initial. Pour préserver ce patrimoine, ce constat sans appel préconise des travaux d'envergure, divisés en sept tranches, pour un montant total estimé à 1.150.000 € hors taxes.



Les années 2004 et 2005 devraient voir la réalisation des deux premières tranches qui touchent au gros œuvre: nef, bas cotés en partie ouest, couverture et maçonneries extérieures.

Dans le même temps, hors opération, il sera nécessaire de revoir les toitures des bâtiments accolés au nord, afin de remettre en lumière les vitraux du flanc nord.

Comme il s'agit de bâtiments classés, nous pouvons espérer une aide de l'Etat – 50% du Département et 25% de l'Europe – sur ces deux tranches.

Les tranches ultérieures toucheront aux aménagements et réseaux. Histoire à suivre.

Coût hors taxes (2004/2005)

| | |
|-----------------|-----------|
| Tranche 1: | 175.000 € |
| Tranche 2: | 159.000 € |
| Bâtiments nord: | 83.000 € |
| Total : | 417.000 € |

LE PROJET D'EXTENSION D'AQUALANDE

La Société Aqualande implantée depuis 1984 à Roquefort connaît des problèmes de fonctionnement dus principalement à l'exiguïté du site. Souhaitant maintenir son activité sur le territoire de Roquefort-Sarbazan, elle a envisagé un déplacement partiel de ses installations. D'où le projet de l'implantation d'une unité de traitement de truites fumées au lieu dit « L'Espérance », dans le triangle limité par la voie ferrée reliant Mont-de-Marsan à Marmande, l'Avenue du Marsan et le chemin rural du Casse.

Pour permettre cette implantation, le SIVU de Roquefort-Sarbazan a prescrit, par délibération en date du 21 mai 2003, la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme des communes de Roquefort et de Sarbazan. Cette procédure qui consistait à conférer au site une vocation d'activités (zone « UI ») a fait l'objet d'une large concertation:

- Examen par les personnes publiques associées, le 1er août en mairie de Roquefort.
- Mise en place de cahiers d'observations à Roquefort et Sarbazan.
- Entretiens avec les personnes qui en avaient fait la demande.
- Réunions publiques les 8 et 9 septembre à Roquefort et Sarbazan.

Tout le monde a pu s'exprimer

Ces réunions publiques ont permis à la population d'exprimer ses attentes et au président d'Aqualande, M. Beziat, de préciser le devenir du site actuel qui maintiendra son activité, les créations d'emplois que l'extension d'Aqualande va générer, les problèmes de nuisances qui feront l'objet d'une enquête publique spécifique relative aux installations classées, et la question des accès qui sera gérée par l'autorité compétente le Conseil Général des Landes.

Enfin, une enquête publique s'est déroulée entre le 17 novembre et le 19 décembre dernier, et un commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public les 17 novembre, 3 et 19 décembre.

A l'issue de cette enquête, le commissaire devait déposer ses conclusions auprès du SIVU, du Tribunal Administratif de Pau et à la Préfecture du Département. Par la suite, le SIVU fera le bilan de la concertation en examinant l'ensemble des demandes faites par la population, et le comité syndical se réunira pour délibérer sur l'approbation ou le refus de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme des Communes de Roquefort et de Sarbazan. Le dossier sera ensuite envoyé au Préfet des Landes.

Gestion de l'eau

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 4^È TRANCHE

La poursuite du schéma directeur de l'assainissement collectif amène la réalisation de la quatrième tranche de travaux : la mise en séparatif de la rue du Pisque.

En partenariat avec le Sydec, la maîtrise d'oeuvre est confiée au bureau Saunier-Techna qui montera le projet avant l'appel d'offre. Les travaux sont prévus début 2004 pour

un montant de 550.000 Euros hors taxes.

Transfert de compétences

A partir du 1^{er} janvier 2004, la compétence de l'assainissement sera transférée au Sydec quant à la gestion complète du réseau collectif, de la station d'épuration et des boues produites; celle de l'as-

sainissement autonome l'étant déjà. La commune garde l'intégralité du service de l'eau potable. Cette décision fut le fruit d'une réflexion sur le devenir de ces deux services. Au regard des possibilités techniques communales et surtout de la nécessaire maîtrise des coûts, le service de l'eau potable se doit de rester dans le giron municipal. Mais une politique environnementale chaque jour plus draconienne et plus onéreuse justifie un regroupement des actions et une mutualisation des coûts.

La charge de travail accrue sur le Sydec permet la création à Roquefort d'une antenne de ce syndicat forte de dix personnes dans les locaux vacants d'EDF dès janvier 2004. EDF tiendra de son côté une permanence dans les locaux de la place des Cagots.

REGLEMENTATION SUR LES FORAGES

Tout forage non destiné à un usage domestique (inférieur à 1000 m³/an) doit désormais faire l'objet d'un dossier de déclaration "Code de l'Environnement". L'ensemble des pièces à fournir pourra être demandé en mairie de Roquefort ou auprès des services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) à Mont-de-Marsan.

Le demandeur recevra un récépissé de déclaration si le dossier est complet. Ce dernier sera soumis aux prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain. Ce dossier ne vaut pas demande de prélèvement dans l'ouvrage car à cette fin, il faut aussi déposer un dossier de demande d'exploitation.

L'ÉCHAPPER BELLE

Récemment le débat fut relancé à la Communauté de communes du Pays de Roquefort sur l'opportunité du passage en taxe de la redevance actuellement perçue pour l'enlèvement des ordures ménagères : TEOM à la place de REOM.

Après chiffrage et évaluation, les élus de la commission ad hoc ont souhaité rester sous le régime de la redevance. Pourquoi?

Certes la taxe assure une recette fiscale correspondant au coût du service car assise sur l'impôt foncier bâti au contraire de la redevance plus sujette aux aléas de paiement que recèle la notion de service rendu.

Certes la taxe entraîne un travail administratif moindre en supprimant la facturation directe car incluse dans l'avis d'impôts fonciers. Mais à moins de pénaliser plusieurs communes dont les plus habitées si la zone de taxe est unique, à moins de continuer à léser des communes en définissant des zones de taxes différentes et de revenir sur la politique des déchets qui met en avant la nécessité du tri, il aurait fallu pour percevoir dans chaque commune une taxe exactement égale au produit de la redevance définir des zones identiques à chaque localité. De plus, en ne modifiant pas le montant prélevé sur le redevable contribuable (363.000 € au total pour 2003) il aurait fallu accepter un prélèvement supplémentaire et "normal" de 29.000 € au bénéfice de l'Etat correspondant aux frais de gestion de l'impôt foncier.

Toute modification du mode de perception de l'impôt justifie donc une



réflexion approfondie au risque d'avoir d'amères déconvenues, à la lecture de l'augmentation de l'impôt foncier qui peut atteindre 20 à 40%. Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a suivi les conclusions de la Commission en refusant le passage à la TEOM

Enfin, le plus sûr moyen d'éviter ou de limiter les augmentations de la REOM, c'est de ne pas oublier de trier les ordures ménagères, d'utiliser la déchetterie pour les déchets lourds ou de faire appel à la mairie pour l'enlèvement à domicile des encombrants.

SENS INTERDITS

C'était indispensable. Aussi, par arrêté municipal, le sens de la circulation a été modifié en sens unique dans deux rues:

- rue Pène Cadet, de la place des Cagots vers la côte de la Caserne.
- Chemin du Pijorin, de la Place du Pijorin vers la rue du Tambour.

Précisons à propos de la rue du Tambour, qu'une étude est actuellement en cours pour un meilleur accès au marché du samedi.



Des travaux à la maison!

Que faire en respectant la loi et le contexte local?

Les artisans ont répondu nombreux à l'invitation de la mairie pour rencontrer M. Faivre, Architecte des Bâtiments de France (ABF) et éclaircir les incertitudes sur ce qu'il faut ou ne faut pas faire à Roquefort.

Principal constat: notre ville est belle, ancienne mais fermée. L'église Sainte-Marie impose alentour un périmètre de protection de 500 m de rayon où tous travaux requièrent l'avis de l'ABF.

En règle générale, tous travaux extérieurs (charpente, toiture, façade, enduit, menuiserie, clôture, etc.) sont obligatoirement soumis à déclaration avant tout début de réalisation.

Mais le caractère particulier justifiera un plan général d'aménagement dont le fil rouge est le respect de l'époque de chaque maison.

Le délai d'instruction des dossiers étant très court (un mois), ceux-ci doivent être le plus complets possible. Rien n'est superflu: photos, descriptifs, exemples... Un dossier incomplet expose le demandeur à un avis défavorable **qui loin d'être un refus doit l'encourager à revoir sa copie, voire à contacter le Service**

Départemental de l'Architecture.

Abordant un aspect plus technique du bâti, M. Faivre évoque :

* les toitures devant privilégier la tuile canal à toute autre en restauration comme en rénovation. Il existe d'ailleurs une tuile canal vieillie très séduisante.

* les murs dont le gommage sera préféré au sablage néfaste pour leur santé. **Les enduits ciments seront systématiquement refusés, les enduits lissés leur étant supérieurs.**

* les charpentes seront refaites à l'identique avec la même essence.

* les menuiseries privilégieront le bois au PVC.

* les couleurs enfin; abordées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols, elles seront définies à l'avenir dans une "palette de couleurs" pour stopper la dictature du bleu qui envahit tout.

La discussion qui suivit souligna le rôle d'interlocuteur privilégié de l'ABF surtout en cas de doute qui doit inciter à l'interroger sans hésitation.

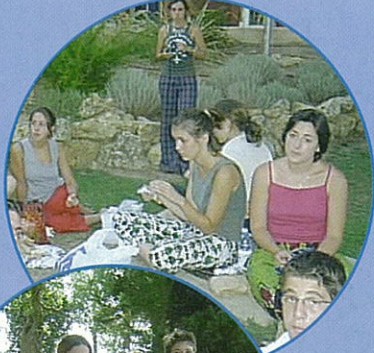
Ce partenariat évitera les refus pour des demandes incomplètes ou pour des travaux commencés avant instruction et des régularisations inacceptables car engageant la responsabilité et du demandeur et de la mairie.

Une réunion qui en appelle d'autres. C'est le souhait de M. Faivre, ABF, cela semblait être aussi le désir des artisans présents, tant il est vrai que les absents ont toujours tort.

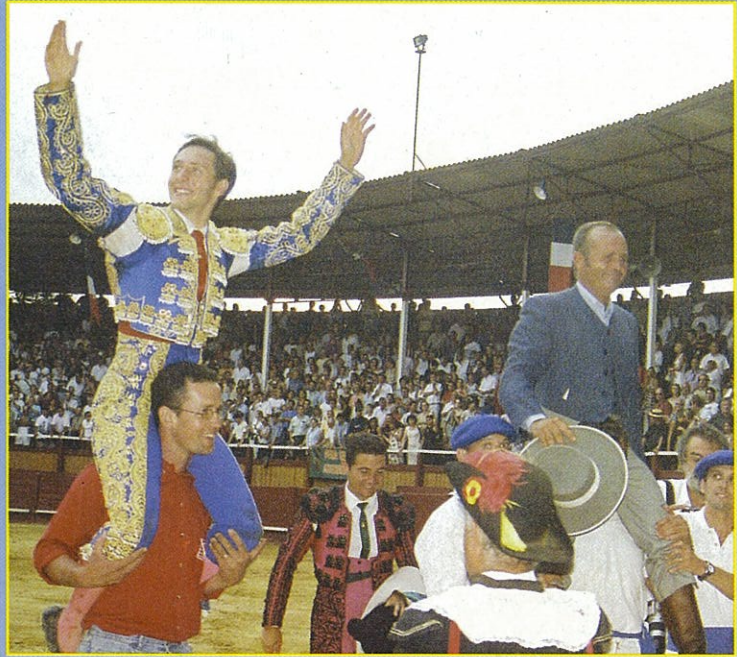
IMAGES DE CHEZ NOUS



Le 20 juin 2004, la chorale "Variations" fêtera ses vingt ans, fête à laquelle elle associera tous les anciens choristes qui seront invités à préparer et à partager cet anniversaire. S'associant à la *Fête de la Musique*, un concert gratuit sera donné à la salle polyvalente de Roquefort. Concert auquel participeront des chorales amies, souvent croisées tout au long de ces 20 ans de chansons.



Cet été, l'Harmonie des Petites Landes a vécu une aventure formidable: un jumelage musical avec une harmonie italienne de la région de Rome, l'AMA de Tabirri de Manziana (environ 4.000 habitants). 47 musiciens et 12 adultes étaient du voyage, pour un séjour avec visite de Rome, musique avec concert, messe et défilés. Dix jours plus tard, 97 Italiens débarquaient à Roquefort pour une courte semaine de visites et de musique. Ce fut une expérience novatrice, riche en échanges musicaux que chacun espère pouvoir renouveler. Notez à votre agenda le concert du 20 décembre 2003 à Roquefort et de fin avril 2004 à Sarbazan.



Si la novillada reste depuis longtemps le spectacle majeur de nos fêtes patronales, le cru 2003 marquera les mémoires. Rarement dans nos arènes et même dans d'autres places françaises, autant de points positifs se seront conjugués pour donner une *tarde* aussi exceptionnelle: "des toros et des hommes". Deux novillos eurent les honneurs de la *vuelta*. Le torero J.SOLIS et le Mayoral sortirent triomphants par la grande porte, ovationnés par 2500 aficionados "scotchés" à leur place de paradis. Les organisateurs étaient aussi aux anges, récompensés de leur labeur. Les absents bien mal inspirés ce jour-là, pleins de remords et de regrets pensent déjà à réserver pour l'an prochain. **Les fabuleux novillos de "LA QUINTA" qui cette année rafflent tous les trophées- la place de Roquefort ne négotera pas sa part - seraient à nouveau présents .**

